



Entrée en vigueur de la convention sur les armes à sous-munitions

Actualité législative publié le **01/08/2010**, vu **2272 fois**, Auteur : [SAID ISSA](#)

La convention interdisant les armes à sous-munitions est entrée en vigueur dimanche et le Comité international de la Croix-Rouge et les ONG qui luttent contre ces armes espèrent qu'elle va forcer les grandes puissances militaires à renoncer à leur utilisation.

La convention sera applicable six mois après la ratification par plus de trente pays du traité conclu en décembre 2008 à Oslo et signé à ce jour par 107 nations.

Le texte interdit l'emploi, la production, le stockage et le transfert de cette catégorie d'armes.

Pour le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, cette convention est une "avancée majeure" pour débarrasser le monde de ces "armes ignobles".

Les bombes à sous-munitions sont larguées par voie aérienne ou tirées par voie terrestre. Le conteneur s'ouvre dans les airs et éjecte les sous-munitions, de la taille d'une balle de tennis, qui se dispersent sur de larges zones.

5 à 40% des sous-munitions n'explosent pas au contact du sol et peuvent rester actives pendant des années durant lesquelles elles peuvent tuer ou blesser des civils, dont des enfants, plus vulnérables car ils sont tentés de les ramasser.

La Coalition contre ces armes estime le stock mondial à plus d'un milliard de bombes. De grandes puissances militaires comme la Chine, la Russie, les Etats-Unis et Israël, qui en possèdent la plus grande partie, ont refusé de signer la convention.

Les Etats-Unis disposeraient de stocks d'armes contenant environ 800 millions de sous-munitions.

22 des 29 Etats membres de l'Otan ont signé le texte, dont le Royaume Uni, l'Allemagne et la France qui possèdent chacun des stocks estimés à 50 millions de sous-munitions.

Le président du CICR, Jakob Kellenberger, a salué l'entrée en vigueur de la convention, qui "va stigmatiser l'utilisation des armes à sous-munitions". "Nous espérons que l'entrée en vigueur (de la Convention) va aussi avoir un effet sur les pratiques des Etats qui n'y ont pas encore adhéré".

Ces armes ont été notamment utilisées durant la guerre du Vietnam, dans les Balkans ainsi qu'au Liban sud en 2006, et continuent de faire des victimes.

Au Laos, 300 personnes en moyenne seraient tuées ou blessées chaque année par des sous-munitions larguées durant la guerre du Vietnam.

L'Afghanistan a signé la convention. Le coordonnateur de la Coalition contre ces armes, Thomas Nash, souligne que la force de l'Otan a décidé depuis 2003 ne pas y employer ces armes.

01/08/2010 à 13:25 AFP